

## ***Why Deregulate Labour Markets ?***

G. Esping-Andersen et M. Regini (dir)

Contributions de M. Regini, M. Samek, G. Esping-Andersen, S. Deakin, H. Reed, A. Björklund, C. Gorter, S. Fuchs, R. Schettkat, M. A. Malo, L. Toharia, J. Gautié, M. Samek Lodovici  
Oxford University Press, reprinted 2002

L'ouvrage, qui fait suite à un rapport pour la Commission européenne (DGXII) intitulé « Les effets de la déréglementation du marché du travail sur le chômage », cherche à analyser l'impact des politiques de l'emploi dans un contexte marqué par la déréglementation des marchés du travail en Europe. L'objectif est de dépasser tout à la fois les lieux communs sur la flexibilité croissante des économies européennes et le schématisme de la pensée consistant à opposer les Etats-Unis à un bloc européen homogène, marqué par de plus fortes rigidités.

L'ouvrage comprend deux parties : la première est consacrée à l'analyse des réformes du marché du travail en Europe dans une perspective comparative devant permettre de dresser un bilan des effets sur le chômage de la déréglementation et des politiques de l'emploi. Cette analyse comparative permet de souligner les convergences et divergences entre pays européens et de questionner l'existence même d'un modèle « européen » en matière de flexibilité du travail, de régulation des marchés du travail, de traitement du chômage.

Dans la seconde partie, consacrée aux différences nationales, sont présentées sept études sur huit pays (Grande-Bretagne, Danemark et Suède, Pays-Bas, Allemagne, France, Italie, Espagne) décrivant chaque contexte national et examinant l'incidence des politiques nationales sur l'emploi. On y trouve des enseignements riches sur les contextes nationaux mais on peut aussi regretter le parti pris « d'une étude par pays » qui présuppose l'exemplarité de ces études et laisse accroire que les points exposés ne font pas débat dans leur propre pays.

L'ouvrage tire de cet exercice comparatif des conclusions nuancées qui tranchent avec l'ambiguïté du titre, dont on ne sait trop au départ si le « Why deregulate » désigne un acte de volition ou au contraire son rejet. Les auteurs entretiennent d'ailleurs assez largement cette ambiguïté, ne serait-ce que dans la manière dont ils désignent les formes de « rigidités » sur le marché du travail : une structure égalitaire des salaires, une couverture chômage généreuse et des coûts salariaux élevés. Cette reprise des « poncifs » de la discipline est d'autant plus surprenante qu'à aucun moment il n'est fait état des travaux des néo-keynésiens sur la « rationalité des rigidités », dont on suppose pourtant les auteurs bien conscients et informés.

Il ressort de l'ouvrage que l'Europe n'est pas un bloc homogène tant du point de vue des caractéristiques du chômage (ce qui n'est pas une nouveauté) que du point de vue des niveaux de déréglementation atteints : si tous les pays ont adopté, dans les années 90, des mesures visant à flexibiliser leur marché du travail, pour certains la déréglementation relève du « credo » (comme en Grande-Bretagne, au Danemark, et dans une moindre mesure en Suède et aux Pays-Bas), alors que pour d'autres (France, Allemagne, Espagne et Italie) elle est plus sélective. Au niveau européen, la caractéristique principale de la déréglementation résiderait donc dans son caractère partiel et ciblé ; celle-ci a consisté un peu partout en une réduction des revenus de remplacement, plus ponctuellement (comme au Danemark) en une réduction de la durée de perception des allocations chômage. Presque tous les pays ont encouragé le développement de formes de contrats « atypiques », travail à temps partiel ou à durée

déterminée (Pays-Bas, France). On note également des efforts importants en direction des jeunes, comme par exemple au Danemark, avec des contrats de formation subventionnés qui ont conduit à un rapide déclin des taux de chômage des jeunes. Aux Pays-Bas, la libéralisation des emplois à temps partiel s'est accompagnée d'une hausse significative de l'emploi des femmes. Les auteurs mettent également en évidence un certain nombre d'effets pervers consécutifs à l'adoption de mesures flexibilisant le marché du travail : par exemple, en Italie, si les facilités accrues de licenciements collectifs ont été suivies de licenciements massifs en période de ralentissement économique, en retour, elles n'ont pas été accompagnées d'une reprise de l'emploi en phase haute du cycle. En Espagne, la généralisation des contrats à durée déterminée a renforcé la segmentation du marché du travail et les privilèges des *insiders*, car la réforme n'avait pas prévu d'incitation au réemploi des travailleurs sous contrat à durée déterminée.

Au titre des enseignements les plus convaincants de l'ouvrage, on retiendra que :

- la recherche d'une plus grande flexibilité du marché du travail a d'autant plus de chance de réussir qu'elle est assortie d'une politique d'incitation ciblée sur les groupes les plus touchés par le chômage, jeunes et femmes, principalement.
- les politiques de l'emploi favorisant une plus grande flexibilité peuvent affecter la structure du chômage mais pas son niveau.

Les auteurs mettent également en avant l'importance du système de négociation collective dans l'acceptation et l'efficacité des réformes entreprises : ils ont recours à cet argument pour expliquer le « miracle néerlandais » où le consensus obtenu sur la modération salariale à long terme a permis de compenser les effets d'une formation des salaires jugée pénalisante pour l'emploi.

Au total, les auteurs tirent un bilan nuancé des avantages et limites de la déréglementation : au crédit de ces politiques, la possibilité de réduire certains goulots d'étranglement sur le marché du travail, notamment en direction des jeunes ; au débit, l'absence de recette miracle et la certitude qu'importer ou copier un modèle national pour en faire un modèle européen est utopique et inopportun.

Dans le débat déjà ancien sur la convergence des politiques économiques en Europe, cette conclusion laisse un peu sur sa faim car les auteurs ne situent pas leur apport dans le contexte du débat sur la coordination des politiques économiques en Europe : faut-il accepter, sans la questionner, l'assignation des politiques économiques telle qu'elle se présente aujourd'hui en Europe avec une politique monétaire européenne unique, une amorce de débat en termes de fédéralisme budgétaire, et finalement autant de politiques sociales qu'il y a d'états – dernier et seul point abordé par les auteurs.

On perçoit bien que ce type d'interrogation aurait sans doute mérité d'être poussé et l'on touche là une des limites de l'exercice descriptif et comparatif proposé. Richement documenté sur un plan institutionnel, l'ouvrage, dès lors qu'il n'aborde pas la dimension macroéconomique du sujet offre forcément des perspectives un peu limitées en matière de propositions de construction d'une politique sociale européenne. Défendre « l'exception sociale » en Europe est-il pertinent et souhaitable aujourd'hui? L'ouvrage aborde prudemment ces questions sans qu'il soit facile de déterminer si les réponses apportées sont réellement novatrices ou de facture finalement très classique.

Antoine PARENT

LED – Université Paris 8, MATISSE – Université Paris1 et DREES – MiRe.